

## Conseil d'Administration Séance du 30 janvier 2025 à 18h00

Au siège du conseil de Grand Lac, 1500 boulevard Lepic 73100 Aix-les-Bains

NOMS ET PRENOMS	Présents (X)	Absents excusés	Pouvoir donné à
1. Marie Claire BARBIER		X	
2. Brigitte BARLET	X		
3. Danièle BEAUX-SPEYSER	X		
4. Renaud BERETTI	X		
5. Michelle BRAUER	X		
6. Mariétou CAMPANELLA		X	
7. Claire COCHET		X	
8. Jacques CONVERT	X		
9. Gérard DILLENSCHNEIDER	X		
10. Marina FERRARI		X	
11. David GAILLARD		X	
12. Nathalie GAMAIN	X		
13. Bernard GELLOZ	X		
14. Pascale GLOUANNEC	X		
15. André GRANGER		X	
16. Alain HOTIER		X	
17. Antoine HUYNH	X		
18. Agron KALLABA	X		
19. Myriam MONANGE	X		
20. Christian MOUNIER	X		
21. Julie NOVELLI	X		
22. Colette PIGNIER	X		
23. Edouard SIMONIAN	X		
24. Jean-Marc VIAL		X	
25. Guy WARIN		X	

**Autres présents non votants :**

Marie **RENAUD**  
Muriel **BORRELY-DUBINI**  
Olivier **VERDENAL**  
Aurore **FRAISSE**

Directrice du CIAS Grand Lac  
Assistante de Direction du CIAS Grand Lac  
Directeur financier  
Chargée de mission budgétaire CIAS

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 24.01.2025

Un dossier de travail en tout point identique à celui transmis aux conseillers pour la tenue du conseil du 30 janvier 2025 a été transmis le 24 janvier 2025, ce dossier comprenant l'ordre du jour et les projets de délibérations, avec leurs annexes.

Aix-les-Bains, le 30 janvier 2025

Le Président,  
Renaud BERETTI

La Secrétaire de Séance,  
Pascale GLOUANNEC



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac (1500 boulevard Lepic, 73100 Aix-les-Bains) devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Accusé de réception en préfecture  
073-267303428-20250130-D120-DE  
Date de télétransmission : 31/01/2025  
Date de réception en préfecture : 01/02/2025

Accusé de réception en préfecture  
073-267303428-20250130-D120-DE  
Date de télétransmission : 31/01/2025  
Date de réception préfecture : 31/01/2025



CENTRE INTERCOMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE DE GRAND LAC

## DÉLIBÉRATION

N : 4 Année : 2025

Exécutoire le : 31 JAN. 2025

Publiée/Notifiée le : 31 JAN. 2025

Visée le : 31 JAN. 2025

### ADMINISTRATION GENERALE

#### **Demande de subvention pour l'aide à l'investissement pour l'habitat des seniors et des personnes âgées auprès de l'Agirc-Arrco**

Monsieur le Président rappelle que l'EHPAD LES GRILLONS est un établissement médico-social accueillant 87 résidents en perte d'autonomie. Les bâtiments de l'établissement ont respectivement été construits en 1964, 1972 et 1992. Ces derniers ont pu être rénovés respectivement en 2000, 2010 et 2011.

Aujourd'hui l'établissement est vieillissant et nécessite une rénovation complète (murs, sols et mobiliers pour la salle de restauration), travaux non couverts par le bailleur social, afin d'améliorer les conditions de vie et d'accueil des résidents.

Pour soutenir ce projet, il est proposé au Conseil d'Administration que le CIAS dépose une demande de subvention dans le cadre de l'appel à projet de l'Agirc-Arrco concernant la rénovation (coût prévisionnel : 50 000 €).

Il convient donc d'autoriser le Président à déposer une demande de subvention auprès de l'Agirc-Arrco pour le projet de rénovation 2025.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- AUTORISE Monsieur le Président à signer le dossier demande de subvention de Agirc-Arrco pour la rénovation du bâtiment.

Aix-les-Bains, le 30 janvier 2025

Le Président,  
Renau BERETTI



La secrétaire de séance,  
Pascale GLOUANNEC

• Conseillers en exercice : 25
• Présents : 16
• Présents et représentés : 16
• Votants : 16
• Pour : 16
• Contre : 0
• Abstentions : 0
• Blancs : 0

Accusé de réception en préfecture  
073-267303428-20250130-D 120-DE  
Date de télétransmission : 31/01/2025  
Date de réception préfecture : 31/01/2025

Accusé de réception en préfecture  
073-267303428-20250130-D120-DE  
Date de télétransmission : 31/01/2025  
Date de réception préfecture : 31/01/2025

## Acte à classer

**D120**

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> <b>AR reçu</b> <	Classé

---

**Identifiant FAST :** ASCL\_2\_2025-01-31T09-35-54.03 ( MI258774855 )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-267303428-20250130-D120-DE ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )

**Objet de l'acte :** Demande de subvention pour l'aide à l'investissement pour l'habitat des seniors et des personnes âgées auprès de l'Agirc-Arrco -

**Date de décision :** 30/01/2025



---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.5. Subventions

**Identifiant unique de l'acte antérieur :**

---

**Acte :** 4 DELIB  
Demande subvention AGIRC  
ARRCO EHPAD GRILLONS.PDF

**Multicanal :** Non

**Pièces jointes :**

[Page de garde CA](#)  
[30012025.PDF](#)

**Type PJ :** 99\_DE - Délibération

[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

---

Classer

Annuler

**Préparé**

Date **31/01/25 à 09:35**

Par **BORRELY DUBINI Muriel**

**Transmis**

Date **31/01/25 à 09:35**

Par **BORRELY DUBINI Muriel**

**Accusé de réception**

Date **31/01/25 à 09:40**